

Direction administrative et financière

Privas, le 27 août 2020

N. Réf. : PB/LM/LM/2020-06-115

A l'attention des Maires/Présidents des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse membre du collège électoral Sud

Votre interlocuteur : Lionel MARIANI, directeur administratif et financier
Tél. : 04 75 20 28 40 – Fax : 04 75 20 28 45
Courriel : lionel.mariani@ardechemusiqueetdanse.fr

**OBJET : IMPORTANT – ELECTION DU SYNDICAT MIXTE
CONVOCAION AU COLLEGE ELECTORAL DU TERRITOIRE SUD**

Mesdames, Messieurs, Cher.e.s Collègues,

Comme vous le savez, faisant suite à notre précédent courrier daté du 29 juin dernier, votre collectivité désigne des représentants devant siéger au sein d'un « collège électoral ». Ce collège électoral devra élire à son tour, parmi les représentants présents, les 3 titulaires et 3 suppléants qui siègeront ensuite au « comité syndical » du syndicat mixte. Le comité syndical constitue l'assemblée délibérante du syndicat mixte (à l'image d'un conseil municipal ou communautaire).

Par la présente je convoque donc le(s) représentant(s) désigné(s) de votre collectivité afin de participer à la réunion du **collège électoral du territoire Sud du syndicat mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse** :

le jeudi 17 septembre 2020 à 18h30
en salle Paul Avon, Allée Paul Avon, 07400 Le Teil

Restant à votre disposition et dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Cher.e.s Collègues, l'expression de ma considération distinguée.

IMPORTANT : Pour les collectivités n'ayant pas encore désigné leur(s) représentant(s) au collège électoral, il est désormais urgent de le faire par délibération (modèle téléchargeable sur ardechemusiqueetdanse.fr rubrique « Comité syndical et statuts »).

Pour rappel :

- Pour les communes : 1 représentant
- Pour les EPCI :
 - 2 représentants pour Syravall,
 - 5 représentants pour la CAPCA,
 - 1 pour la CC Entre Bièvre et Rhône).

Le Président,
Paul BARBARY.

